

afin de savoir au juste en quoi nous plaçons notre confiance. A quoi bon conserver la même fidélité qu'autrefois envers une chose nouvelle? Qu'appuyons-nous maintenant? Le Ghana, le Kenya, la Rhodésie? Tel n'est pas le Commonwealth auquel nous étions jadis fidèles et dévoués ni celui que nous voudrions qu'il soit.

J'aimerais qu'on soulève toutes ces questions au comité, et c'est pourquoi la motion me paraît trop ambiguë et d'une portée trop générale. Sans doute l'ambiguïté est-elle plus prudente que la précision. Je n'en reste pas moins persuadé que la précision, à la longue, nous mènera plus loin.

(Sur la motion de l'honorable M. Macdonald (Cap-Breton), au nom de l'honorable M. Thorvaldson, la suite du débat est renvoyée à une séance ultérieure.)

DISCOURS DU TRÔNE

MOTION TENDANT À L'ADOPTION DE L'ADRESSE EN RÉPONSE—SUITE DU DÉBAT

Le Sénat passe à la suite de la discussion, interrompue hier, sur la motion de l'honorable M. Bourque, appuyé par l'honorable M. Aird, tendant à voter une Adresse à Son Excellence le Gouverneur général, en réponse à son discours prononcé à l'ouverture de la session.

L'honorable Jean-François Pouliot: Honorables sénateurs, je me propose d'être très bref aujourd'hui en traitant du discours du trône. Tout d'abord, je tiens à féliciter le motionnaire de l'Adresse (l'honorable M. Bourque), qui est un de mes amis. Cet homme, fils de ses œuvres, est très estimé à Outremont, dans la province de Québec, où il demeure, et aussi d'un bout à l'autre du Canada. Il a été maire d'Outremont pendant nombre d'années et a représenté cette circonscription aux Communes. Sa présence ici nous fait honneur.

Au sénateur Aird, qui a appuyé la motion, je souhaite la plus cordiale bienvenue. Ce que nous admirons chez lui, c'est sa grande humilité. C'est un homme jeune, mais un éminent avocat. Il est d'une famille bien connue de Toronto. Son grand-père a beaucoup contribué au progrès de la radio à ses débuts. Il est également précieux pour notre Chambre. Il est beaucoup plus jeune que mes contemporains et que moi-même, mais il est capable et fournira un apport considérable à nos débats.

Je connais Son Honneur le Président depuis de longues années. Ceux qui ne le connaissent pas ont fait des observations déplaisantes à son sujet, mais je suis persuadé que s'ils

l'avaient mieux connu, ils auraient dit beaucoup de bien de sa carrière politique.

Je me souviens, monsieur, de l'époque où vous étiez adjoint parlementaire du ministre des Travaux publics. Vous apportiez alors les mêmes soins à tous les problèmes, qu'ils aient été soumis par les soutiens ou par les adversaires du gouvernement. Vous avez aidé un très grand nombre de députés.

Je dois vous dire, honorables collègues, que le Sénat est un endroit où tout le monde s'exprime librement et je me demande quelle serait l'utilité d'un débat sur une motion pour une Adresse en réponse au discours du trône, si parfois on ne proposait pas de réformer et d'améliorer les affaires publiques. Il va sans dire que parler de réforme c'est parler de changement et il est très difficile de modifier un état de choses qui existe depuis nombre d'années.

D'abord, pour qu'on me comprenne bien, je dois dire que l'expérience m'a enseigné une chose. Quiconque déclare qu'un membre de sa race a fait quelque chose de mal, est jugé traître à sa propre race, et s'il n'est pas de cette race, on le considère comme un cannibale. Je n'exagère pas et voilà pourquoi il est très difficile de se plaindre que quelqu'un a fait quelque chose de mal. J'ai dit à l'un de mes amis, qui est Juif, que cela ne leur arrive jamais parce qu'ils ne critiquent jamais l'un des leurs. Voilà peut-être l'explication. D'autre part, si on veut progresser et améliorer les conditions au pays, il faut dire ce qui va mal.

Une autre observation que je désire formuler c'est que la liberté et les droits de la personne humaine sont des sujets dont discutent couramment bien des gens qui ne semblent pas savoir ce que la liberté ou la démocratie signifient. Ils ne savent plus ce que sont les droits de la personne humaine, mais ils en parlent tout le temps maintenant.

Je vais vous citer un exemple pour vous montrer à quel point on comprend mal la liberté, les droits de la personne humaine et la démocratie, dans ma province. Un jeune homme, un instituteur, dans ma province, appartenait à un ordre religieux. Dans sa classe étaient représentées sur les deux côtés du crucifix deux images, d'un côté une image de Notre-Seigneur, et de l'autre un portrait d'Hitler. Cela s'est passé à l'école Lamennais à Montréal.

Qu'aurait fait n'importe lequel d'entre vous s'il avait été directeur de l'école? Vous l'auriez congédié sur-le-champ. On n'a pas vu l'affaire de cette manière-là. Au pays de la liberté, des droits de la personne humaine et de la démocratie, on a décidé de faire une enquête, qui se poursuit toujours, d'ailleurs, pour décider